



Obligations des conseillers de pôle emploi

Par **confidence**, le **08/06/2011** à **13:10**

Bonjour,

J'espère que ma question se trouve dans la bonne rubrique. N'hésitez pas à la déplacer si ce n'est pas le cas.

Ma situation est la suivante:

Je suis inscrit au Pôle emploi, en qualité de demandeur d'emploi, depuis le mois de décembre 2010. Je suis à la recherche d'un emploi dans le secteur de l'assurance, et concentre mes candidatures sur la région parisienne exclusivement. La raison est simple, les offres sont plus importantes.

Depuis mon inscription au Pôle emploi, je me suis rendu en région parisienne à de nombreuses reprises (7 au total) pour y rencontrer des recruteurs.

A chaque déplacement, j'utilise le TGV, ce qui occasionne des frais importants.

A ce jour, j'ai dépensé presque 1.000 Euros en frais de déplacement aller retour.

Lors de mon dernier entretien, le 31 mai 2011, mon conseiller Pôle Emploi m'a fait savoir que j'étais éligible aux aides visant à lever les freins à la recherche active d'un emploi ou à la reprise d'un emploi (bons de déplacement, bons de transport, et bons de réservation).

J'aurai sincèrement voulu connaître ce dispositif d'aide dès mon premier rendez-vous. D'autant que le Pôle Emploi connaît ma volonté d'obtenir un emploi en région parisienne. Lors de chaque entretien, je fournis au Pôle Emploi les justificatifs de mes démarches et les informe de mes entretiens. Les conseillers me remettent même des offres d'emploi en région parisienne.

Aujourd'hui, j'estime avoir subi un préjudice important du fait du silence gardé par le Pôle Emploi sur les aides visant à lever les freins à la recherche active d'un emploi ou à la reprise d'un emploi.

Je souhaiterais écrire au Directeur du Pôle Emploi dont je dépends pour lui faire part de ma situation, et demander l'indemnisation de mes frais de déplacement.

Avant ça, je me pose la question de savoir si les conseillers du Pôle Emploi ont l'obligation de renseigner les demandeurs d'emploi dans ma situation, sur les aides visant à lever les freins à la recherche active d'un emploi ou à la reprise d'un emploi ?

Auriez-vous une idée à ce sujet ? Quelles sources pourrai-je citer ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.